



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2025

Date de la convocation :

11 décembre 2025

Date d'affichage :

11 décembre 2025

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq,

le mardi seize décembre à dix-neuf heures,

les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Karine KAUFFMANN,

Bernard JUERY, Manuel LEON, Cécile CURIEL, Philippe MARTINET, Apolline SCHRECK, Angélina MOYET, Eric CHANTOT, Cécile BITOUN, Patrick FOURNIER, Laurence LELARGE, conseillers municipaux

Etaient absents :

Eric LAURENT (pouvoir donné à Karine KAUFFMANN)

Sylvain IGUNA (pouvoir donné à Bernard JUERY)

Carla FICUCIELLO (pouvoir donné à Cécile CURIEL)

Geneviève PINÇON (pouvoir donné à Angélina MOYET)

Secrétaire de Séance : Cécile BITOUN

Délibération N° 2025-41

VI - SUPPRESSIONS D'EMPLOIS COMMUNAUX

Exposé de Mme KAUFFMANN :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression de poste, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial.

Compte tenu des avancements de grade réalisés au cours de l'année 2025 et de la création des postes nécessaires à la bonne exécution des services au conseil municipal du 26 février 2025, il convient de supprimer les postes restés vacants, à savoir :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (10h/35h),
- 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps complet,
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (33h30/35h).

Délibération :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.313-1 et L.542-1 à L.542-5,

Mairie de Médan



Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu le tableau des emplois,

Entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE DE :

- SUPPRIMER les emplois suivants :

- un emploi permanent d'agent en charge de la paie et de la régie à temps non complet (10h/35h), de catégorie C au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- un emploi permanent d'agent en charge de la comptabilité, des élections et des marchés publics à temps complet, de catégorie C au grade d'adjoint administratif territorial relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- un emploi permanent d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural à temps complet, de catégorie C au grade d'agent de maîtrise relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- un emploi permanent d'agent de restauration et d'entretien à temps complet, de catégorie C au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- un emploi permanent d'agent technique en milieu scolaire à temps non complet (33h30/35h), de catégorie C au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

- MODIFIER le tableau des emplois en annexe.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 17/12/2025

Rendu exécutoire par :
Dépôt en Sous-Préfecture le 17/12/2025
Et par publication le 17/12/2025



Le Maire,
Christine KAUFFMANN

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • 78100 Rambouillet
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 00 - Email : communedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025 à la Préfecture de l'Essonne

Application agréée e-legalite.com

99_DE-078-217803840-20251216-2025_41-DE